

## **CODERS 05**

### Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 03 Sept. 2021

A l'initiative du Bureau, le Comité Directeur s'est réuni le 03 Sept. 2021 à 10 h  
Salle Georges Giroud / ASCEE / Patac à Gap

Etaient convoqués et présents :

Richard Mazzella	(RM), Président du CODER 05
Michel Fillaud	(MF), Vice-Président
Daniel Bérard	(DB), Trésorier
Dominique Marais	(DM), Secrétaire
Louissette Castex	(LC), Présidente BARS
M-France Durand	(MFD), Remplaçante de J.Y. Bertrand, pdt RSPV excusé
Bernard Tresallet	(BT), Président CERS
Lydie Germain	(LG), Présidente CORSAQ
Annie Caffarel	(AC), trésorière adjointe & commission séjours
Annie Maurel	(AM), Commission séjours
Philippe Paillet	(PP), Rédacteur Entre Nous

Etaient absents et excusés

J-Yves Bertrand	(JYB), Président RSPV
Elizabeth Leblanc	(EL), Présidente RSPG & référente formation, démissionnaire

L'ordre du jour proposé par RM & DM a été débattu avec les conclusions et commentaires suivants :

#### **1 – Approbation du CR de la réunion du 25 Mai 2021**

Le compte rendu est approuvé.

#### **2 – Activités courantes dans les clubs, tour de table**

RSPG / DM / RM : Après interruption des activités fin Octobre 2020, pas de ski de piste mais quelques sorties ski de fond et raquettes.

En Mai 2021 reprise des randonnées en groupes de 6 ; restriction ayant occasionné quelques refus pour surnombre en rando « cool » le mardi.

Reprise également des sorties VTC / VAE, du tennis et du pickleball, du Tai-chi en plein air et du tennis de table en salle au mois de Juin.

Pour les adhérents 2021 privés d'activités d'intérieur (GMF, Tai-chi, Tennis de table, et Aquagym) report des suppléments demandés pour ces activités sur la saison 2021-2022.

Boules : manque d'animateur, pas reprise prévue. Challenge R.Cordier impossible à organiser par la RSPG. Gym : reprise prévue en Sept.

Déjeuner festif à Manse le 30 Juin, 57 participants.

AG le 1<sup>er</sup> Sept. 2021. Démission de la présidente E. Leblanc.

RM se présente et est élu au CoDir RSPG.

Manque de candidatures aux responsabilités.

CORSAQ / LG : Activité rando normale. En avril, reprise de la gymnastique (en plein air, à Brunissard). Pour la nouvelle saison, gym à partir du lundi 6 sept., toujours en plein air – disponibilité d'une salle encore incertaine.

AG prévue le 19 Nov. 2021

.../...

## **CODERS 05**

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 03 Sept. 2021

.../...

CERS / BT : Activités rando et pétanque normales. En juin, reprise du tennis de table en salle. Pas d'aquagym, mais reprise prévue lundi 6 sept.

La fête du club a réuni 75 participants. Prochaine AG le 24 Sept. à 10h.

BT attire l'attention des participants sur le fait que la demande de formation sera plus importante en 2022 du fait des empêchements dus au covid en 2019 et 2020.

RSPV / MFD : Activité rando peu affectée, maintien de petites sorties pour garder le contact. Le tir à l'arc a pu reprendre en Avril, en plein air avec difficulté. Pas de problème pour la pétanque ; marche nordique le jeudi matin. Manque d'animateur pour le ski de fond.

Renouvellement des licences : à 2 exceptions près, les adhérents 2021 ont renouvelé leur licence pour la nouvelle saison soit approx. 80 (à la date de rédaction du rapport).

AG prévue fin septembre 2021.

BARS / LC : Bonne activité rando après reprise début Mai – 3 niveaux de difficulté. Deux jours de rando en refuge.

Tennis : interruption en Juillet et Août

Gymnastique : aucune séance prévue avant la rentrée de Septembre.

Un repas convivial a réuni 17 adhérents.

Le forum des associations a apporté 6 candidatures. A ce jour 54 adhérents ont renouvelé leur licence.

AG prévue le 17 Septembre 2021.

### **3 – Situation financière CODERS 05 (exposée par DB)**

Au 31.08.2021, le disponible en trésorerie s'élève à 37 514 € dont :

1 322 € en compte courant et 36 192 € en livret.

Aucune dette au passif.

A fin Août 2021

Le **compte recettes / dépenses** donne un **résultat positif de 426 €**. DB enverra le détail de ce compte par courriel à chacun des membres du comité directeur.

La situation financière du CODERS dépend du partage de la cotisation de 45 €.

DB rappelle que la répartition actuelle est la suivante :

4 € pour le club

21 € pour le CODERS

20 € pour la FFRS

Un **budget prévisionnel 2021-2022** est présenté par DB, avec la répartition suivante :

10 € pour le club

15 € pour le CODERS (dont 1 € à rétrocéder au CORERS)

20 € pour la FFRS, inchangé

.../...

## **CODERS 05**

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 03 Sept. 2021

.../...

Cette nouvelle répartition est débattue et finalement acceptée par le Comité Directeur.

A l'appui de ce débat, RM donne aux participants une note « Réflexion sur le coût de la formation ». RM indique par ailleurs que cette nouvelle répartition a déjà été communiquée à la FFRS, et acceptée.

BT pose la question du coût réel d'une formation d'animateur. Réponse difficile à donner, car ce coût dépend de la discipline sportive. Le CORERS PACA ne propose pas de formation tennis, par exemple, les frais de transport sont alors largement affectés.

Il est convenu que cette nouvelle répartition des recettes licences donnera aux clubs une meilleure maîtrise et conscience des frais de formation. En fin de saison 2022, il conviendra de faire le point, et d'adopter une éventuelle modification pour 2023.

DB commente les différents postes du budget prévisionnel 2022, remis aux membres du CoDir et accepté, sur la base de 600 adhérents, total des 5 clubs du département. Total dépenses / recettes = 14 100 €

Nota : aucun séjour sportif n'est prévu, par prudence.

Contrairement à la Caisse d'Épargne précédemment, le service bancaire du Crédit Agricole est satisfaisant.

**Remarque** : Le CERS / BT signale que sur les premières licences enregistrées pour 2022, la FFRS reverse 9 € au club au lieu des 10 € prévus. L'écart de 1 € est peut-être au bénéfice du CORERS Paca ; le reversement de cette somme devait être effectué par le CODERS 05. DB se charge de contacter la FFRS pour éclaircir cette question.

### **4 – Séjour CODERS 05 - Egletons 2020**

Rappel : annulé pour raisons sanitaires en 2020, ce séjour CODERS 05 avait été reporté à Juin 2021. Or, entre temps, le *Le Village le lac - Egletons*, auquel un acompte de 15 000 € (300 x 50 participants) avait été versé, est maintenant en dépôt de bilan (voir CR réunion du 25.05.2021).

L'assurance de l'hébergeur a finalement remboursé la totalité de la somme engagée. Les adhérents inscrits ont été remboursés en Juillet.

Le CODERS 05 a engagé des frais d'avocat, s'élevant à 3600 €, dont une partie, 1200 €, a déjà été prise en charge par la FFRS.

Finalement la FFRS accepte la prise en charge de la totalité des frais d'avocat, soit 2400 € supplémentaire.

Le CoDir CODERS ne souhaite pas recevoir cette somme de manière à montrer aux adhérents et à la FFRS que nous avons géré « seuls » cet évènement, alors que nous aurions apprécié et préféré un minimum d'aide logistique de la part de la FFRS et de son « conseil ». Sur ce point la réponse de la FFRS mettant en avant « l'étude minutieuse de la commission RMILA » a énormément surpris et chagriné les membres du CoDir, au vu du rapport de l'expert FFRS, démenti par les faits et la réponse de l'UNAT.

.../...

## **CODERS 05**

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 03 Sept. 2021

.../...

### **5 – Prochains séjours**

Les 2% de frais d'assurance lors de la déclaration d'un voyage / séjour prélevés par la FFRS, habilitée tourisme, sont une recette non affectée à un coût. Ce pseudo service semble bien inutile dans la mesure où les hébergeurs sont dans l'obligation de souscrire une assurance « garantie financière » (Voir note RM distribuée aux participants).

RM attend une réponse écrite de la FFRS à cette question.

Entretemps, on peut se demander s'il est bien nécessaire de déclarer un séjour à la FFRS.

RM contacte un expert en assurance sur l'ensemble des sujets liés au tourisme, y compris les assurances annulation.

Pour info, le courrier de l'UNAT précise : *« Nous vous confirmons que les prestations concernées relèvent bien du champ de la garantie financière, s'agissant de forfaits touristiques. Par conséquent, conformément aux articles R 211 26 et 32 du Code du Tourisme, nous allons procéder au remboursement des sommes engagées par l'association CODERS 05 pour un montant total de 15 130 €. Sauf à démontrer le contraire, on constate que la prime d'assurance de 2% prélevée par la FFRS semble faire double emploi, sauf s'il existe des garanties différentes ou complémentaires, ce sur quoi nous n'avons aucune information, malgré nos demandes »*

### **6 – Assurance auto-mission**

Cette assurance est sans intérêt (voir CR de la réunion du 25.05.2021).

Pour chacun des clubs 05, DB a adressé une lettre de résiliation à « Mutuelle St Christophe / agence Gras Savoie », accusés de réception reçus 15 jours plus tard.

Si à l'avenir un accident auto survenait – adhérent / conducteur en tort - dans le cadre d'une mission, le CODERS 05 compensera tout ou partie du malus de l'adhérent. Affaire à suivre au cas par cas.

### **7 – Etat des lieux FFRS, mesures sanitaires, honorabilité des dirigeants.**

RM rappelle qu'après avoir été élu trésorier de la nouvelle équipe dirigeante, il a donné sa démission un mois plus tard, pour différentes raisons, mais reste membre du Comité Directeur FFRS.

Les contraintes sanitaires générales mériteraient d'être détaillées et explicitées par la FFRS en ce qui concerne les animateurs, les bénévoles et même, les simples adhérents. On voit mal par exemple comment un animateur peut valablement contrôler un « pass sanitaire ».

Quant à l'honorabilité des dirigeants, la déclaration obligatoire procède d'instructions ministérielles.

.../...

## **CODERS 05**

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 03 Sept. 2021

.../...

### **8 – Prochaine AG CODERS 05, Chorges, les Horizons du Lac.**

Date retenue : 13 Octobre 2021, « pass sanitaire » obligatoire.

Pas d'invitation particulière, sinon l'avocat (RM) et un élu de La Bâtie (LC).

Un repas de midi est prévu pour environ 60 personnes. Il est demandé à chaque club de procéder aux inscriptions et de les communiquer à DM / RM pour le 30 Septembre, dernier délai.

Le menu N°2 choisi comprend un magret de canard en plat principal.

Une participation aux frais de repas de 10 € sera demandée à l'inscription (chèque à l'ordre de CODERS 05).

Le solde de 16.50 € sera pris en charge par le CODERS 05.

Une éventuelle incitation à participer à cette AG – covoiturage organisé – est discutée puis abandonnée.

### **9 – Etat des commissions CODERS 05**

Développement, séjours, communication...

Ce sujet sera discuté lors de la prochaine réunion du Comité Directeur CODERS 05.

### **10 – Collaboration avec le nouveau CORERS Paca**

Le président du CODERS 04 Patrice Markt, nouvellement élu Président du CORERS Paca, est compétent et actif ; bonne collaboration.

### **11 – Relance des activités Clubs / CODERS**

Journée des animateurs : initialement prévue au printemps 2019, puis reportée.

MF propose de l'organiser en Avril 2022, si possible à ND du Laus. A suivre.

Loto : sera organisé par le BARS / LC ; date 9 Janvier 2022

Vin chaud : BARS / LC également ; date 6 Janvier 2022

Boules / Challenge Roger Cordier : devait être organisé par la RSPG, impossible faute d'animateur (Pb déjà évoqué lors de la précédente réunion CoDir CODERS).

Fête du CODERS : pas de projet défini pour le moment. A suivre.

### **12 – Entre Nous**

DB souligne l'écart entre budget prévu (900 €) et la dépense réelle (1600 €), lié aux envois par voie postale (RSPG par ex). En outre l'édition d'Octobre, préparée en Septembre est envoyée aux adhérents de la saison écoulée, plus nombreux que ceux de la nouvelle. L'inverse sera peut-être vrai à l'avenir, espérons !

Entre Nous N° 82, Octobre 2021 : Programmes, articles et photos sont à faire parvenir à PP pour le 15 Sept. au plus tard.

.../...

## **CODERS 05**

Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 03 Sept. 2021

.../...

Il est à nouveau discuté du contenu du journal. Le peu de retour des lecteurs ne permet pas de conclure ; le lisent-ils vraiment ?

### **13 – Questions diverses**

#### **13.1 – Formation**

La démission de la présidente RSPG, également référente formation, pose problème. MF indique qu'il appartient au président du CODERS de désigner un nouveau référent. RM demande réflexion et délai pour répondre à cette question.

Les stages de formation ayant fonctionné au ralenti au cours des 2 dernières saisons, 2022 devrait susciter des besoins plus importants. Compte tenu de la décision prise quant à la répartition des 45 € de cotisation, les clubs supporteront approximativement 40% des frais et le CODERS 60%.

Rappel : stages PCS1 / Croix Rouge Gap : 50 € dont 30 € remboursés par la FFRS si FCB & M1 réalisés. Actuellement certains animateurs arrivent à l'échéance de 4 ans, et donc du recyclage nécessaire.

MF propose de refaire une formation « Sécurité montagne » au col Bayard en Jan. 2022. Coût estimé : formateur 300 € par jour (aux frais du CODERS) et 18 € pour le repas (aux frais du participant). Réponse des clubs attendue.

#### **13.2 – ARVA (avec perche et pelle)**

MF propose de passer commande groupée. Chacun des clubs exprimera son besoin.

#### **13.3 – Postes de radio**

MF alerte sur le fait que la fréquence d'utilisation est modifiée. Merci aux clubs utilisateurs de prendre contact avec MF pour mise à jour.

#### **13.4 – Prochaine réunion**

La prochaine réunion du CoDir CODERS se tiendra le Vendredi 26 Nov. 2021 A 10 h, salle Dum'art, 14 Av. Cdt Dumont, à Gap.  
DM se charge de la réservation de la salle.

Président CODERS 05  
Richard Mazzella

Secrétaire CODERS 05  
Dominique Marais